



TALENCE
GESTION

OPCVM
EMPREINTE EMPLOI FRANCE

RAPPORT ANNUEL
Au 30 septembre 2024

Exercice 2023-24
Fonds Commun de Placement de droit français
Société de Gestion : TALENCE GESTION - 38, avenue Hoche 75008 PARIS
Dépositaire : CACEIS Bank, Société Anonyme - 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

CLASSIFICATION

Actions françaises

AFFECTATION RESULTAT

Caractéristiques					
Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale (*)
Part AC	FR0013180098	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Une part
Part IC	FR0013180106	Capitalisation	Euro	Institutionnels et assimilés	500.000 euros
Part CS	FR001400NFN4	Capitalisation	Euro	Part réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers autres que la société de gestion et agréés par la société de gestion (**)	Une part
Part FC	FR001400NFNO2	Capitalisation	Euro	Institutionnels et assimilés	3.000.000 euros

(*) le montant minimum de souscription initiale ne s'applique pas à la société de gestion, ni à ses OPC, ni aux opérations de fusion/absorption/OST.

(**) La souscription de la part CS (« clean share ») est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires autres que la société de gestion :

- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs

ou

- fournissant un service de :
 - Conseil au sens de la réglementation européenne MIF 2 ;
 - Gestion individuelle de portefeuille sous mandat
- et pour lesquels ils sont rémunérés par leurs clients.

OBJECTIF DE GESTION

EMPREINTE EMPLOI FRANCE a un objectif de développement durable social au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

L'objectif de gestion du fonds EMPREINTE EMPLOI France est double :

- la sélection d'entreprises créatrices d'emplois en France, aux politiques sociales vertueuses, ayant des retombées socio-économiques sur le territoire français, selon l'analyse de la société de gestion (filtre ImpactTer par exemple) ;
- la recherche d'une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence composite 50% CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) + 50% CAC Mid & Small Net return (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans au minimum).

EMPREINTE EMPLOI FRANCE intègre les risques de durabilité et les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le processus de sélection de valeurs. Il investit 90% de ses actifs dans des valeurs considérées comme étant des investissements durables. Pour bénéficier de l'appellation « Investissement Durable », l'entreprise dans laquelle le fonds investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif social ;
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives) ;
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Indicateur de référence composite 50% CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) + 50% CAC Mid & Small Net return (dividendes réinvestis).

- 50% Indice CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) (Code Bloomberg : CACESG NR Index) : indice publié en € par la société NYSE Euronext Paris S.A., composé de 40 actions d'entreprises essentiellement françaises

sélectionnées sur la base de critères en matière de développement durable tout en visant à réduire l'empreinte carbone de l'indice (pondérée) par rapport à son univers de départ, l'indice CAC Large 60.

- 50% Indice CAC Mid & Small Net Return (Code Bloomberg : CMSN) : indice créé par NYSE Euronext, représentatif des moyennes et petites capitalisations boursières françaises. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

L'indicateur de référence n'est ainsi pas aligné sur les caractéristiques ESG qui sont promues par le portefeuille d'EMPREINTE EMPLOI FRANCE. Le FCP n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence et son univers d'investissement ne se limite pas à l'indicateur de référence. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement est basée sur une analyse fondamentale des valeurs en portefeuille et ne vise pas une réplique de l'indicateur de référence.

Le fonds est géré selon une combinaison de la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et d'un score social qui comprend l'analyse et l'évaluation des politiques sociales des entreprises et les potentielles retombées socio-économiques de la création d'emplois à l'échelle d'un territoire, selon l'analyse de la société de gestion.

La politique d'investissement d'EMPREINTE EMPLOI FRANCE est basée sur une approche de sélectivité sur la thématique sociale, de type « Best-in-universe » et complétée par des approches d'engagement actionnarial, d'exclusions normatives et sectorielles (détails ci-dessous) et d'exclusions liées à des controverses.

Les exclusions normatives sont l'exclusion des entreprises qui contreviendraient de manière grave et/ou répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies portant sur les droits de l'homme, les normes de travail et la lutte contre la corruption.

Les exclusions sectorielles sont les suivantes :

- les sociétés productrices d'armes et liées à l'armement militaire controversé ;
- les sociétés productrices de tabac ;
- les sociétés énergétiques dont plus de 5% de l'activité relève de l'exploration, l'extraction, le raffinage de charbon thermique ou de la fourniture de produits ou services spécifiquement conçus pour ces activités, tels que le transport ou le stockage ; ainsi que tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport de charbon thermique ;
- les sociétés qui réalisent un chiffre d'affaires dans les domaines des jeux d'argent ou de la pornographie ;
- les sociétés productrices de pétrole (conventionnel et non conventionnel) ;
- les sociétés productrices de gaz non conventionnel ;
- les sociétés productrices de pesticides, d'huile de palme ou d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

L'approche d'engagement actionnarial consiste à dialoguer avec le management des entreprises afin de s'assurer que les sociétés dans lesquelles le fonds investi prennent en compte à long terme les facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Le fonds EMPREINTE EMPLOI FRANCE porte une attention particulière à la dynamique et à la qualité des politiques sociales des entreprises dans lesquelles il investit. L'approche recouvre également le vote systématique en assemblée générale d'actionnaires.

L'investissement est réalisé en actions de sociétés françaises de toutes capitalisations boursières (grandes, moyennes et petites capitalisations boursières), de tous secteurs d'activité (hors exclusions sectorielles citées ci-dessus*), parmi un univers de sociétés dépassant les deux seuils suivants :

- 100 M € de capitalisation boursière ;
- 150 salariés.

Le fonds investit 90% de ses actifs dans des actifs considérés comme étant des investissements durables.

Pour être un investissement durable, l'entreprise dans laquelle le fonds investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif social ;
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives) ;
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

EMPREINTE EMPLOI FRANCE met en œuvre une approche de sélectivité « **Best in Universe** » par rapport à l'univers d'investissement via :

- l'exclusion des entreprises les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse sur la thématique sociale « HUMPACT » mise à jour chaque année. Cette étape amène l'exclusion des entreprises dont la notation « Humpact » est inférieure à 3 étoiles (sur 5), soit plus de 20% de l'univers d'investissement, et ;
- l'exclusion des entreprises les moins bien évaluées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG interne « FED » mise à jour chaque année.

L'exclusion totale s'élève à plus de 30% (en nombre d'entreprises, compte-tenu du biais en faveur des grandes capitalisations que générerait l'exclusion par capitalisation boursière) de l'univers d'investissement.

La **méthodologie « HUMPACT »** intègre l'analyse de plus de 130 critères extra-financiers sociaux qui reposent sur 3 piliers centraux :

- création d'emplois en France (sur 3 ans) ;
- création d'emplois et analyse des politiques sociales spécifiquement sur les catégories considérées comme prioritaires et à fort enjeu social et sociétal (à savoir : les jeunes, les seniors et les personnes en situations de handicap) ;

- analyse de la qualité des emplois et du travail (prévention des risques professionnels, typologie des contrats, bien-être au travail, formation, avantages sociaux et partage de la valeur avec les salariés, gestion de santé et de la sécurité au travail, parité femmes-hommes, diversité et luttes contre les discriminations).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que EMPREINTE EMPLOI FRANCE ne peut garantir l'aspect durable des emplois créés par les entreprises. Cette dimension n'est, à ce jour, pas intégrée. Il est à noter que, sur la typologie des contrats à savoir le taux de CDI au sein des entreprises, la disponibilité de l'indicateur est proche de 80% au niveau Groupe et 40% en France pour l'ensemble de l'univers d'investissement. Sur les données disponibles, le taux de CDI s'élève en moyenne à 91% (Groupe) et 89% (France).

Toutes les entreprises sont comparées entre elles, et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles. Les entreprises sélectionnées détiennent au minimum 3 étoiles obtenues grâce à la méthodologie HUMPACT qui évalue la qualité de l'ensemble de la politique sociale de l'entreprise.

Les sociétés du portefeuille sont ensuite analysées et évaluées sous l'angle financier via :

- les rencontres régulières des managements par l'équipe de gestion et
- notre outil interne propriétaire, le Scoring Talence Gestion.

La sélection et la pondération des titres au sein du fonds sont effectuées dans une optique d'optimisation du couple rendement/risque.

Enfin, la dernière étape de la stratégie d'investissement repose sur la méthodologie « ImpacTer » qui mesure les retombées socio-économiques induits des entreprises sélectionnées liés à la création d'emplois, de valeur en termes de production et de consommation locales, ainsi qu'à la contribution des entreprises aux finances publiques. Cette méthodologie est une innovation qui permet de mesurer l'intégralité des contributions socio-économiques des entreprises sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Enfin, ce score ImpacTer pourra être majoré d'un bonus de 10%, sur des données prospectives liées à la stratégie de développement de l'entreprise sur le territoire français, selon l'analyse de Talence Gestion.

La performance du portefeuille en matière de score ImpacTer devra être supérieure à celle de son indicateur de référence.

Le taux d'analyse extra financière du fonds est de 90% au minimum.

Il existe néanmoins une limite méthodologique dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie extra-financière pour l'OPC dans la mesure où le recours à des prestataires externes spécialisés dans la fourniture de données et la notation ESG peut soulever les problématiques suivantes :

- celles liées à l'absence ou l'insuffisance d'informations relatives à certaines sociétés que les prestataires externes intègrent dans leur méthode de calcul des scores ESG ;
- celles liées à la quantité ou la qualité des données à traiter par les prestataires externes : le flux d'informations significatif doit continuellement alimenter leurs méthodes de calcul des scores ESG ;
- celles liées à l'identification de facteurs pertinents pour que l'analyse ESG soit conduite conformément au cadre méthodologique établi par les prestataires externes. Ce travail d'identification s'effectue en amont étant donné que chaque secteur possède ses propres indicateurs jugés importants par les prestataires externes.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans l'OPC ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que l'OPC cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui génèrent des retombées socio-économiques en France, en répondant à des critères précis définis dans la stratégie de gestion.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

L'investissement du FCP en actions est compris entre 90% et 100% de l'actif net.

Mentions relatives à la prise en compte des risques de durabilité et à la taxonomie européenne

Prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité:

Relevant de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »), le Fonds vise à atteindre son objectif de gestion tout en intégrant les risques de durabilité (tels que définis plus bas dans ce prospectus) et les impacts négatifs de ses décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement.

La politique de prise en compte des risques de durabilité et la politique de prise en compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans le rapport sur l'article 29 de la loi énergie-climat disponible sur le site internet de la Société de Gestion (www.talencegestion.fr).

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les investissements sous-jacents au Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental, conformément au règlement sur la taxonomie de l'UE.

Le Fonds s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents d'EMPREINTE EMPLOI FRANCE qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1. Les actifs (hors dérivés)

Les actions

L'investissement du FCP en actions est compris entre 90% et 100% de l'actif net.

Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA via des titres en direct ou à hauteur maximum de 10% en OPCVM/FIA éligibles au PEA, et est investi à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions françaises, de toutes capitalisations boursières (grandes, moyennes et petites capitalisations boursières) et de tous secteurs.

Dans la limite maximum de 10% de l'actif net, le Fonds peut être exposé sur des marchés actions autres que français.

Dans la limite maximum de 100% de l'actif net, le Fonds peut être investi sur les marchés actions de toutes capitalisations boursières (grandes, moyennes et petites capitalisations boursières).

Le Fonds peut être investi à hauteur 100% maximum de son actif net en actions cotées de grandes et/ou moyennes capitalisations. Il peut être investi à hauteur de 15% maximum de son actif net en actions cotées de petites capitalisations, parmi lesquelles des valeurs dites « jeunes pousses ». Les sociétés « jeunes pousses » sont des petites capitalisations (notamment cotées sur le marché Euronext Growth) qui affichent à l'investissement une capitalisation supérieure à 100 M € et qui présentent un plan de développement en France à 3 ans leur permettant, en cohérence, de dépasser l'effectif de 150 salariés à cet horizon.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 10% maximum de son actif net, afin de gérer la trésorerie, en titres monétaires français, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs notés Investment Grade ou non spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion : emprunts d'Etat ou garantis ou assimilés, obligations convertibles, ou emprunts privés de toutes capitalisations.

Le gérant pourra utiliser les instruments suivants d'une maturité à 2 ans au plus :

- Bons du trésor ;
- Titres de créances négociables à court et moyen termes.

L'investissement dans la poche taux/monétaire est limité à 10%, dont un maximum de 10% en OPC.

Les parts ou actions d'OPCVM/FIA

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu' à 10% de son actif en parts ou action d'OPCVM de tous pays de l'UE et en FIA de droit français.

Ces OPCVM/FIA seront utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles.

Les OPCVM/FIA sélectionnés pourront être les suivants :

OPCVM/FIA « monétaires » pour gérer la trésorerie dont OPCVM/FIA éligibles au PEA.

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM/FIA gérés par la société de gestion ou par une autre société de gestion qui lui serait liée.

2. Les instruments dérivés

Néant

3. Instruments intégrant des dérivés :

Le Fonds peut investir dans des bons de souscription d'actions ou des droits dans le cadre d'OST sur les titres en portefeuille.

4. Dépôts

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif du Fonds.

5. Emprunts d'espèces

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Contrat constituant des garanties financières : en garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions des articles L. 431-7 et suivants du Code Monétaire et Financier.

6. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Le Fonds n'interviendra pas sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres (prises ou mises en pension, prêts ou emprunts de titres), ainsi que sur les contrats d'échanges sur rendement global (Total Return Swap – TRS) soumises à la

réglementation SFTR (règlement UE 2015/23/65 du parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015, relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de leur réutilisation).

7. Contrats constituant des garanties financières

Néant

8. Placement de garanties reçues en espèces

Néant.

PROFIL DE RISQUE

Risques principaux

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux) et/ou sur la sélection des valeurs et émetteurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. Sa performance peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque Action :

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

L'OPCVM peut à tout moment être totalement ou partiellement sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part par les facteurs extérieurs tels que les développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Risque lié à la détention d'actions de petites capitalisations :

L'OPCVM peut être exposé dans la limite maximum de 15% de l'actif net en valeurs cotées de petites capitalisations. Les variations du cours de ces actions sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les actions de grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Par ailleurs, le volume réduit de ces marchés peut entraîner un risque de liquidité

Ce type d'investissement peut impacter la valorisation de l'OPCVM et les conditions de prix auxquelles il peut être amené à liquider des positions, notamment en cas de rachats importants, voire rendre impossible leur cession, avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser. En raison de sa stratégie d'investissement lui permettant d'investir dans des titres et des OPC monétaires, l'OPCVM peut être exposé à ce risque.

Risque de crédit :

L'OPCVM peut être investi en titres et en OPC monétaires. Ces titres qui représentent directement ou indirectement des créances émises par des Etats ou des entreprises, présentent un risque de crédit ou un risque de signature. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés ou de défaillance de l'emprunteur (défaut de remboursement), la valeur des titres détenus directement ou indirectement peut baisser, entraînant par conséquence une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Changements intervenus lors de l'exercice

Mutation le 23 février 2024 du fonds Talence Epargne Utile qui devient le fonds Empreinte Emploi France.

Fusion-Absorption le 1^{er} mars 2024 du fonds Talence Humpact Emploi France par le fonds Empreinte Emploi France.

Première application du Règlement ANC n° 2020-07 modifié, constituant un changement de méthode comptable. L'annexe des comptes annuels décrit les changements.

Changements à intervenir

Néant.

RAPPORT DE GESTION

L'année 2023 aura été marquée par un environnement géopolitique qui s'est détérioré avec la poursuite du conflit en Ukraine et un nouveau conflit engagé au Moyen-Orient.

En première partie d'année, l'environnement économique a été bousculé par les tensions au sein des banques régionales américaines et l'éclatement du Crédit Suisse.

Ce contexte d'aversion au risque auprès des investisseurs, ainsi que les dernières déclarations en décembre du patron de la FED, indiquant des perspectives favorables de baisses de taux à venir, auront entraîné une vive hausse des marchés boursiers en fin d'année.

Malgré des décalages de baisses de taux du côté de la FED en raison d'une inflation encore trop vigoureuse, les premiers mois de l'année 2024 auront battu de nouveaux records pour les marchés européens.

Néanmoins le climat s'est détérioré au T2, marqué par la dissolution de l'Assemblée nationale en France, déclenchée le 09 juin par le président E. Macron suite aux résultats des élections parlementaires.

Enfin, concernant les perspectives macro-économiques, l'OCDE a été trop prudente dans ses prévisions de croissance mondiale en 2023, qui s'établit à 3,1%.

L'organisme table sur +3,2% en 2024 et +3,2% en 2025.

En France, le PIB devrait augmenter de 1,1% en 2024 puis de 1,2% en 2025 selon l'OCDE.

Dans les mois qui viennent, trois facteurs seront importants selon nous en ce qui concerne la macro-économie : l'évolution du conflit russo-ukrainien, la relation commerciale USA/Chine ainsi que la stabilité politique en France.

Dans cet environnement, Empreinte Emploi France affiche une performance de +0,70% pour sa part AC, à comparer à +3,55% pour son indicateur de référence chaîné.

Rappelons en effet que la performance du fonds sur son exercice complet comprend :

- la performance du fonds Talence Epargne Utile, performance se comparant à l'indicateur de référence : CAC Mid & Small NR sur la période du 02/10/2023 au 23/02/2024 (date de modification de Talence Epargne Utile en Empreinte Emploi France) ;
- et, à compter du 26/02/2024 et jusqu'au 30/09/2024, la performance du fonds Empreinte Emploi France, performance se comparant à celle de l'indicateur de référence : 50% du CAC 40 ESG NR + 50% du CAC MID & SMALL NR.

Parmi les contributeurs positifs, figurent ID Logistics et STEF, deux convictions leaders en Europe, au sein du secteur transport et logistique, qui ont représenté environ 10% du fonds au cours de la période.

Notons également la bonne contribution de Neoen et Esker, deux positions qui ont fait l'objet d'OPA.

A l'inverse, nous avons pâti du trou d'air concernant la croissance organique d'Equasens qui a provoqué la défiance des investisseurs quant à sa capacité à renouer avec des bonnes performances opérationnelles, ainsi que de notre exposition en semi-conducteurs avec Soitec et STMicroelectronics, qui souffrent de la faiblesse de la consommation discrétionnaire notamment automobile.

	Début Exercice Comptable	Fin Exercice Comptable	PERFORMANCE	
			VL	INDICE
AC	02/10/2023	30/09/2024	+0.70%	+3.55%
IC	02/10/2023	30/09/2024	+1.71%	+3.55%
CS	26/02/2024	30/09/2024	-1.71%	+3.71%
FC	26/02/2024	30/09/2024	-1.35%	+3.71%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant brut)
Acquisitions	45 019 760,65 €
Cessions	-12 854 381,63 €
Total général net	32 165 379,02 €

Dix principaux achats sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
29/02/2024	Action	FR0000121014	LVMH MOET HENNE	2 949 800,00
29/02/2024	Action	FR0000052292	HERMES INTERNATIONA	2 012 310,00
29/02/2024	Action	FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEME	1 835 362,50
29/02/2024	Action	FR0000050809	SOPRA STERIA GRO	1 728 640,00
29/02/2024	Action	FR0010929125	ID LOGISTICS GRO	1 612 100,00
29/02/2024	Action	FR0000125486	VINCI SA	1 586 560,00
29/02/2024	Action	FR0000120578	SANOFI	1 450 185,00
29/02/2024	Action	FR0000064271	STEF	1 386 900,00
29/02/2024	Action	FR0000120628	AXA	1 374 384,00
29/02/2024	Action	FR0010307819	LEGRAND SA	1 355 750,00

Dix principales ventes sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
14/06/2024	Action	FR0000121014	LVMH MOET HENNE	-249 541,16
13/06/2024	Action	FR0004170017	LNA SANTE	-221 955,20
23/07/2024	Action	FR0010929125	ID LOGISTICS GRO	-221 370,12
23/02/2024	Action	FR0004125920	AMUNDI SA	-189 355,60
23/02/2024	Action	FR0012435121	ELIS SA	-177 981,10
23/02/2024	Action	FR0000071946	ALTEN	-167 049,87
04/03/2024	Action	FR0000121014	LVMH MOET HENNE	-166 914,54
23/02/2024	Action	FR0000066672	GL EVENTS	-140 860,50
23/02/2024	Action	FR0011726835	GAZTRANSPORT	-126 284,88
13/06/2024	Action	FR001400AJ45	MICHELIN	-117 658,30

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice 2023/2024.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société TALENCE GESTION a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère.

Ses effets sont permanents et s'appliquent pour les placements collectifs gérés par TALENCE GESTION (OPCVM et FIA).

Ce document peut être mis à jour à tout moment et sans préavis.

Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des OPC est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis.

Le vote final selon le mode tel que défini ci-après est effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) par la valeur faisant l'objet d'une assemblée générale des actionnaires.

Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les OPC sont investis.

La société de gestion a pour objectifs d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- la modification des statuts ;
- l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ;
- les conventions dites réglementées ;
- les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- la désignation des « commissaires aux comptes ».

TALENCE GESTION se montre également particulièrement vigilante sur quatre points particuliers :

- les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
- les augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti OPA ;
- les émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires ;
- l'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de TALENCE GESTION, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des fonds communs de placement qu'elle gère, détient :

- au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;
- ou
- que la ligne tous fonds confondus représentent au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

Ces seuils sont mis en place à compter du 1^{er} mai 2015. Précédemment un seul seuil déterminait l'exercice des droits de vote : détention minimum de 2% du capital ou des droits de vote pour l'ensemble des fonds gérés.

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêts est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur notre site internet www.talencegestion.fr.

Le Code de Déontologie de la société de gestion applicable à l'ensemble des collaborateurs permet également d'éviter et d'encadrer les risques de conflits d'intérêts éventuels.

TALENCE GESTION est une société de gestion indépendante, et n'a pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles des fonds. Elle exerce les droits de vote en toute indépendance dans l'intérêt des porteurs des fonds gérés.

Le mode d'exercice des droits de vote

TALENCE GESTION privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire du fonds le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement par procuration.

Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion doit être établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

Ce rapport précise notamment :

- 1° Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- 2° Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- 3° Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES TALENCE GESTION

Les prestataires de services d'investissements doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ses diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chaque intervenant.

TALENCE GESTION en tant que société de gestion de portefeuille a des caractéristiques qui sont spécifiques à son activité et qui la dispense de la mise en place d'une politique d'exécution. Elle est tenue, en revanche, d'établir une politique de sélection des intermédiaires.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque TALENCE GESTION leur confie, pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion du portefeuille.

Cette obligation consiste donc à :

- sélectionner les intermédiaires selon un certain nombre de critères et en tout premier lieu, le critère du prix total (prix de l'instrument financier ajouté aux coûts liés à l'exécution) ;
- contrôler l'efficacité de la politique de sélection sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés ;
- mettre à jour cette politique régulièrement, et vous tenir informés des changements significatifs.

Les critères de sélection des intermédiaires fournissant le service d'exécution d'ordre sont les suivants :

- coût total de l'exécution ;
- qualité de l'exécution des ordres ;
- qualité du back-office ;
- accès à des blocs de titres ;
- coût de l'intermédiation ;
- notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Enfin, concernant les lieux d'exécution, Talence Gestion a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour Talence Gestion d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du RGAMF, TALENCE GESTION rédigera un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation si les frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 K€.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 9 (SFDR) :

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance, promues par le fonds sur l'exercice 2022-2023 sont disponibles en annexe du présent rapport.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Talence Gestion : www.talencegestion.fr dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds et des mandats, et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients. Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération est élaborée et réexaminée annuellement par l'organe de direction de la société de gestion : le Comité de Direction, puis communiquée aux salariés.

La politique de rémunération est communiquée à chaque collaborateur, et lui sont précisés pour l'exercice à venir les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant de sa rémunération (augmentation du fixe et rémunération variable) ainsi que le calendrier prévu pour l'évaluation de ses performances.

Les éléments d'évaluation sont conservés dans le dossier personnel de chaque collaborateur.

Le RCCI veille au respect de l'application de la présente politique dans la détermination de la rémunération des salariés.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération le cas échéant.

Au titre de l'exercice comptable 2023, vous trouverez ci-dessous :

* le montant total des rémunérations fixes brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2023 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée)

* le montant total des primes discrétionnaires brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2023 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée)

* le nombre de bénéficiaires concernés sachant qu'il y a pu avoir des entrées/sorties au cours de l'exercice

Et le cas échéant les rémunérations versées par les OPC directement, y compris les éventuelles commissions de performance.

Ce tableau inclut toutes les personnes salariées au cours de l'exercice dont celles le contrat de travail s'est terminé au cours de l'exercice, ainsi que les CDD et les apprentis.

Ce tableau n'inclut pas : les stagiaires, les primes d'aide versées par l'Etat aux collaborateurs éligibles (prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, indemnité inflation).

	Total salaires bruts fixes versés en 2023		Total rémunérations variables brutes versées en 2023	
	Montants	Effectifs concernés	Montants	Effectifs concernés
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de Talence Gestion, hors charges sociales	3 169 920	41	162 500	30
• Dont rémunérations versées à l'ensemble des gérants financiers de Talence Gestion	1 547 349	15	75 000	12
• Dont rémunérations versées directement par l'OPC aux salariés de Talence Gestion	Néant	Néant	Néant	Néant

RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) du fonds est basé sur le calcul de l'effet de levier par la méthode linéaire (« approche par l'engagement »).

La gestion de l'OPCVM n'a pas eu recours à l'effet de levier.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Nom du produit : Empreinte Emploi France (ci-après le « Produit Financier »)
Identifiant de l'entité juridique : 969500A2L00H8Y1ND613

Objectif d'investissement durable

Ce Produit Financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental :	<input type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et
<input type="checkbox"/> dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif social : 97,01%	<input type="checkbox"/> avec un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques E/S, mais n'a pas fait d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification établi dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif de développement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure » du Produit Financier est d'investir dans des entreprises créatrices d'emplois en France, aux politiques sociales vertueuses, ayant des retombées socio-économiques sur le territoire français, selon l'analyse Talence Gestion.

Le Produit Financier a atteint son objectif d'investissement durable avec 97,01% d'investissements durables avec un objectif social réalisés, dépassant ainsi l'objectif initial de 90% grâce à une approche de sélectivité rigoureuse sur la thématique sociale comprenant plusieurs étapes :

- L'exclusion des entreprises les moins bien notées selon la méthodologie d'analyse sur la thématique sociale « HUMPACT » mise à jour chaque année. Cette étape amène l'exclusion des entreprises dont la notation « Humpact » est inférieure à 3 étoiles (sur 5), soit plus de 20% de l'univers d'investissement et ;
- L'exclusion des entreprises les moins bien évaluées de l'univers d'investissement selon la méthodologie d'analyse ESG interne « FED » (pour Financement des Entreprises Durables) mise à jour chaque année et permettant la qualification durable d'un investissement selon l'analyse de Talence Gestion ;
- L'utilisation de la méthodologie « ImpacTer » qui mesure les retombées socio-économiques induites des entreprises sélectionnées liées à la création d'emplois, de valeur en termes de production et de consommation locales, ainsi qu'à la contribution des entreprises aux finances publiques.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont promues par le produit financier.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Produit Financier a atteint son objectif d'investissement durable avec 97,01% d'investissements contre 82,01% pour son indice de référence 50% du CAC 40 ESG NR (dividendes nets réinvestis) + 50% du CAC Mid & Small NR (dividendes nets réinvestis). L'indice de référence est utilisé *a posteriori* pour apprécier la performance des indicateurs de durabilité.

Social

4★

Notation « EMPLOI » du fonds
Empreinte Emploi France

3,5★

Notation « EMPLOI » de l'indice de référence
50% CAC 40 ESG + 50% CAC MID & SMALL

Le fonds **Produit Financier** se distingue par un score HUMPACT de **4 étoiles sur 5**, surpassant son indice de référence qui atteint **3,5 étoiles sur 5**.

Au **30 septembre 2024**, le portefeuille soutient un peu plus de **400 000 emplois en France**. En complément des notations sociales traduites en étoiles, les entreprises sélectionnées dans le Produit Financier ont permis de créer **plus de 18 500 emplois en France** sur les trois dernières années.

Sur le plan environnemental, le Produit Financier affiche une **intensité carbone (scope 1 et 2 par million d'euros de chiffre d'affaires) de 109,0 tonnes**, ce qui constitue une surperformance notable par rapport à l'indice de référence, situé à **121,1 tonnes**.

En matière de **droits de l'homme**, le Produit Financier est **59,7 % moins exposé** aux risques de violations des principes fondamentaux, comparé à **35,3 % pour son indice**. Enfin, sur le volet gouvernance, **97,5 % des entreprises** du fonds disposent d'un dispositif de partage de la valeur, contre **93,6 % pour l'indice de référence**.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Le produit financier ayant été lancé en mars 2024, il ne dispose pas encore de données historiques permettant d'effectuer une comparaison avec les périodes précédentes. Les indicateurs de durabilité disponibles reflètent uniquement la performance de la première année d'existence du produit.

● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Le Produit Financier s'appuie sur des processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques permettant de s'assurer que ses investissements ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable.

Les processus mis en place afin de réduire l'exposition du Produit Financier à des préjudices significatifs à un objectif d'investissement durable sont les suivants :

- **Filtre d'exclusion et de pilotage des principales incidences négatives (PAI)** : Les indicateurs PAI sont conçus comme un socle de mesures à prendre en considération au sein du processus d'investissement en vue d'en maîtriser les principales incidences négatives.
- **Filtre d'exclusions normatives et sectorielles** : par exemple, Talence Gestion a mis en place des politiques d'exclusion envers les entreprises exposées aux industries extractives d'énergies fossiles.
- **Filtre de sélectivité ESG** : Talence Gestion utilise le scoring social Humpact et sa méthodologie interne FED pour analyser la performance E, S et G des entreprises dans lesquelles le Produit

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Financier investit. Cette méthode se base sur des données extra-financières et permet d'identifier les entreprises qui présentent les impacts négatifs les plus importants sur les enjeux de durabilité. L'analyse de ces indicateurs permet d'identifier les entreprises qui affichent les moins bonnes pratiques au niveau sectoriel. Par exemple, sur les sujets environnementaux les entreprises les plus émettrices sont considérées comme nuisibles et ne sont pas considérées comme des « investissements durables ».

- **Gestion des risques de controverses** : Talence Gestion a mis en place une politique de gestion des risques de controverses permettant d'identifier les controverses, de les évaluer selon une thématique, de décider du niveau de risque et d'en assurer le suivi. Cette politique est détaillée dans le document « [Politique et rapport d'engagement actionnarial](#) ».

Ces procédures sont appliquées avant la sélection des titres.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI correspondent aux impacts les plus négatifs liés à des décisions d'investissement, en termes de durabilité. Ces PAI sont liées aux sujets environnementaux, sociaux et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs PAI sont conçus comme un socle de mesures prises en compte au sein du processus d'investissement de l'ensemble des Produits Financiers gérés par Talence Gestion qui intègrent des critères ESG. Talence Gestion collecte et mesure les données externes liées aux PAI des sociétés dans lesquelles le Produit Financier investit en vue de maîtriser les principales incidences négatives des investissements. Ces PAI sont évalués pour valider le qualificatif d'« investissement durable » pour chaque entreprise.

Thèmes	PAI	Indicateur de mesure
CLIMAT ET ENVIRONNEMENT		
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Scope 1 (tCo2 eq)
		Scope 2 (tCo2 eq)
		Scope 3 (tCo2 eq)
	2. Empreinte carbone	Total des émissions de GES (tCo2 eq)
	3. Intensité de GES	Intensité de GES des entreprises financées (tCo2 eq/M€ de chiffre d'affaires)
	4. Exposition au secteur des combustibles fossiles	% d'exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
	5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	% de production d'énergies non renouvelables des entreprises financées
% de consommation d'énergies non renouvelables des entreprises financées		
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'€ de revenus des entreprises financées, par secteur à fort impact climatique	
Biodiversité	7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de

		ces sociétés émettrices ont un impact négatif sur ces zones
Eau	8. Emissions dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (kg/M€ de financement)
Déchets	9. Déchets dangereux et radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs générés par million d'euros investis, exprimé en moyenne pondérée (T/M€ de financement)
Politique de réduction des émissions	Additionnel : Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Part des investissements dans les entreprises détenues sans initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris
SOCIAL, RESPECT DES DROITS HUMAINS		
Indicateurs sociaux et liés à l'emploi	10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	% d'investissements dans des entreprises financées impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité et le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE	Part des émetteurs ne disposant ni de mécanisme de traitement des plaintes et griefs, ni de politique de mécanisme de conformité avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
	12. Ecart de rémunération hommes/femmes non ajusté Méthode de calcul	Moyenne pondérée du nombre d'employés de l'écart de rémunération hommes/femmes non ajusté des entreprises financées
	13. Diversité des sexes au sein du Conseil d'Administration	Rapport moyen du nombre de femmes par rapport aux hommes parmi les membres du conseil d'administration (ou équivalent) des entreprises
Activité controversée (éthiquement ou éco. non durable)	14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées
Politiques anti-corruption	Additionnel : Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Part des investissements dans des entités qui n'ont pas de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin conformes à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

A travers le processus de prise en compte des principales incidences négatives décrit ci-dessus, le Produit Financier est conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

En effet, Talence Gestion qualifie de normatives les exclusions qui découlent du non-respect de normes internationales. A ce titre, elle exclue des émetteurs enfreignant gravement les conventions d'Ottawa et/ou d'Oslo, relevant des juridictions à haut risque ou non-coopératives visées par le GAFI ou encore des entreprises ne respectant pas les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Ce filtre exclut les entreprises les plus controversées coupables de la violation des grands principes édictés par des lois et des traités internationaux axés sur le respect de l'environnement, sur les principes relatifs aux droits de l'Homme, sur les normes internationales du travail. Par ailleurs, pour être incluse dans la liste Talence Gestion des investissements dits « durables », la société doit être signataire du pacte mondial des Nations Unies. Cette donnée est également prise en compte et affecte la notation FED finale de la société.

Le Produit Financier affiche 0% d'investissements dans des entreprises financées impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales.



Comment ce produit financier a-t-il tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

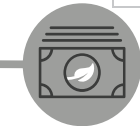
Le Produit Financier a pris en compte 16 principales incidences négatives (14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne, et 2 indicateurs additionnels). Le tableau présenté plus haut décrit en détail les principales incidences négatives et les indicateurs qui permettent de les mesurer pour en limiter les risques de durabilité.

Cette prise en compte est réalisée avant l'investissement et donne lieu à une exclusion d'une partie importante de l'univers d'investissement (43% d'exclusion).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
LVMH	Consommation Discrétionnaire	5,46%	France
LEGRAND	Industrie	5,09%	France
VINCI	Industrie	4,52%	France
HERMES	Consommation Discrétionnaire	4,30%	France
DASSAULT SYSTEMES	Technologies de l'Information	4,28%	France
STEF	Industrie	4,06%	France
SOPRA GROUP	Technologies de l'Information	4,01%	France
WAVESTONE	Technologies de l'Information	3,67%	France
AXA	Finance	3,57%	France
ID LOGISTICS	Industrie	3,55%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/03/2024 au 30/09/2024.

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible intensité de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent notamment aux meilleures performances.

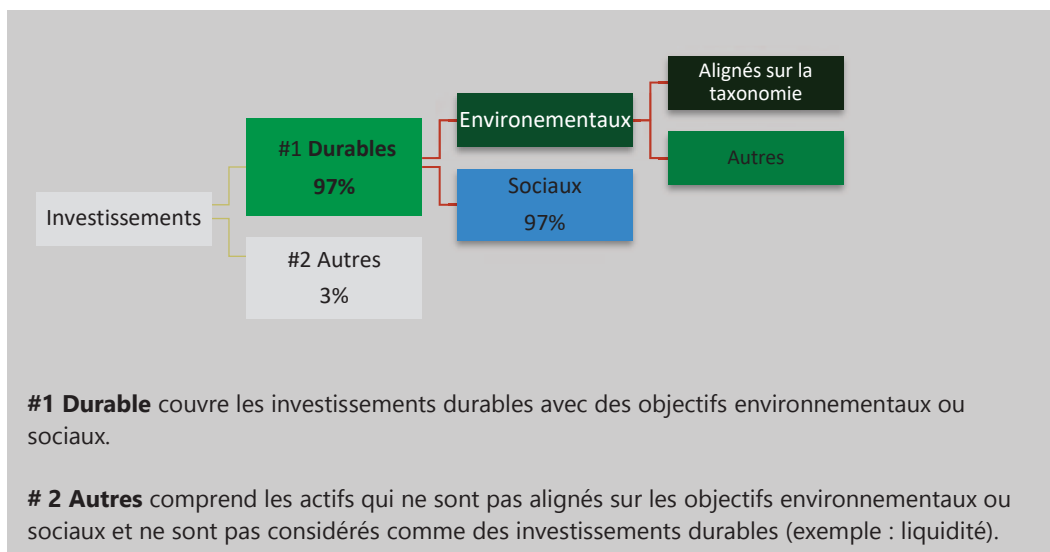
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements

- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements pour une transition vers une économie verte par exemple.

- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Le Produit Financier s'engageait à investir 90% de ses investissements (hors liquidité) dans des investissements considérés comme durables. Au 30/09/2024, le Produit Financier était investi à 97,01% du total de son actif en investissements alignés à des objectifs sociaux.

— Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs économiques des investissements réalisés au sein du Produit Financier sont :

- Industrie : 29,1%
5673 emplois créés par le secteur sur 3 ans
- Technologies de l'Information : 20,9%
2 849 emplois créés par le secteur sur 3 ans
- Consommation Discrétionnaire : 14,1%
9341 emplois créés par le secteur sur 3 ans
- Services aux Collectivités : 8,6%
1 377 emplois créés par le secteur sur 3 ans



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier n'a pas d'engagement sur l'alignement de ses investissements avec la taxinomie européenne, faute de données exploitables à ce jour.

Toutefois *a posteriori*, au 30/09/2024, 15,4% des investissements du Produit Financier ressortent alignés avec la Taxinomie Européenne.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Non

● **Quelle est la part minimum des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable, faute de données exploitables ce jour.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable, faute de données exploitables ce jour.



Quelle était la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier a investi un minimum de 90% de son actif dans des valeurs qui sont considérées comme étant des investissements durables. Cependant, Talence Gestion n'est pas en mesure de communiquer la proportion d'investissement durable sur le plan environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE réalisés par ce Produit Financier.



Quelle était la part minimale d'investissements durables sur le plan social?

Le Produit Financier a investi un minimum de 90% de son actif dans des valeurs qui sont considérées comme étant des investissements durables à objectif social.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique « non durable », quel était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3% des investissements sont inclus dans la catégorie "#2 Autres". Ces investissements concernent des entreprises qualifiées de « Jeunes Pousses », c'est-à-dire des petites capitalisations notamment cotées sur le marché Euronext Growth. Ces entreprises affichent à l'investissement une capitalisation supérieure à 100 M€ et présentent un plan de développement en France à 3 ans leur permettant, en cohérence, de dépasser l'effectif de 150 salariés à cet horizon (si ce seuil n'est pas déjà franchi au moment de l'investissement).

Le Produit Financier se garde la possibilité d'investir une partie de son actif en actions cotées de petites capitalisations, parmi lesquelles les « Jeunes Pousses ». Ces entreprises de petite taille n'ont généralement pas encore la maturité nécessaire pour produire un reporting extra-financier complet et fiable. Ces entreprises récemment introduites en bourse ont en effet des ressources limitées (budgets et équipes) ce qui peut limiter leur capacité à développer un reporting extra-financier robuste. Dans ce contexte et face à un environnement réglementaire complexe et en constante évolution, les investissements effectués dans ces entreprises amènent l'équipe ISR à mettre en œuvre des démarches d'engagement sur ce sujet, afin de les aider à surmonter ce défi et à améliorer leur performance ESG à terme.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'objectif d'investissement durable et social du Produit Financier au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure » est d'investir dans des entreprises créatrices d'emplois en France, aux politiques sociales vertueuses, ayant des retombées socio-économiques sur le territoire français, selon l'analyse Talence Gestion.

Le Produit Financier a atteint son objectif d'investissement durable avec 97,01% d'investissements durables avec un objectif social réalisés, dépassant ainsi l'objectif initial de 90% grâce à une approche de sélectivité rigoureuse sur la thématique sociale comprenant plusieurs étapes : l'exclusion des entreprises les moins bien notées selon la méthodologie « Humpact », l'exclusion des entreprises les moins bien évaluées selon la méthodologie d'analyse ESG interne « FED » et l'utilisation de la méthodologie « ImpacTer » pour distinguer les entreprises ayant des retombées socio-économiques positives.

Méthodologie d'analyse sur la thématique sociale « HUMPACT » : Cette méthodologie intègre l'analyse de plus de 130 critères extra-financiers sociaux qui reposent sur 3 piliers centraux :

- La création d'emplois en France (sur 3 ans) ;
- La création d'emplois et l'analyse des politiques sociales spécifiquement sur les catégories considérées comme prioritaires et à fort enjeu social et sociétal (à savoir : les jeunes, les seniors et les personnes en situations de handicap) ;
- Et l'analyse de la qualité des emplois et du travail (prévention des risques professionnels, typologie des contrats, bien-être au travail, formation, avantages sociaux et partage de la valeur avec les salariés, gestion de la santé et de la sécurité au travail, parité femmes-hommes, diversité et luttes contre les discriminations).

Toutes les entreprises sont comparées entre elles, et se voient attribuées un score de performance sur 100. Le score obtenu est ensuite traduit en une notation simplifiée allant de 1 (moins bon score) à 5 (meilleur score) étoiles. Les entreprises sélectionnées détiennent au minimum 3 étoiles obtenues grâce à la méthodologie HUMPACT qui évalue la qualité de l'ensemble de la politique sociale de l'entreprise.

Méthodologie propriétaire d'analyse extra-financière des entreprises « FED » : Cet outil de suivi, d'analyse et de notation permet de distinguer le niveau de maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux ESG ; les entreprises pouvant ainsi être catégorisée comme « Leader » (durables et matures dans la prise en compte des enjeux ESG) ; « Avancée » (ayant entrepris une démarche de développement durable volontaire, avec une prise en compte des enjeux ESG encore partielle) et « Limitée ». Cette dernière catégorie permet d'identifier les entreprises qui présentent un risque élevé en matière de durabilité. Ce risque extra-financier est pris en compte en limitant les entreprises dites « limitées » à 20% maximum de l'actif net. Par ailleurs, lorsque le poids au sein du portefeuille d'une entreprise « Limitée » excède 2%, l'équipe de gestion déclenche une analyse plus approfondie des facteurs qui expliquent cette faible notation afin d'ouvrir une démarche d'engagement avec l'émetteur.

Outil de classification de la « durabilité » des entreprises » :

Pour être un investissement durable selon Talence Gestion, l'entreprise dans laquelle le fonds investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif social ;
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives) ;
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

Méthodologie « IMPACTER » : Cette méthodologie innovante mesure les retombées socio-économiques induits des entreprises sélectionnées liés à la création d'emplois, de valeur en termes de production et de consommation locales, ainsi qu'à la contribution des entreprises aux finances publiques. Elle permet de mesurer l'intégralité des contributions socio-économiques des entreprises sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce score ImpacTer peut être majoré d'un bonus de 10%, sur des données

prospectives liées à la stratégie de développement de l'entreprise sur le territoire français, selon l'analyse de Talence Gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



Empreinte Emploi France

Fonds commun de placement
Société de gestion : Talence Gestion

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP Empreinte Emploi France (ex Talence Epargne Utile),

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement (FCP) Empreinte Emploi France relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de réglementation comptable exposé dans les règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

6. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 janvier 2025

Le commissaire aux comptes

DocuSigned by:
Pascal COSSÉ
743EDCF0AFF04E7...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
représenté par
Pascal Cossé

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	41 223 202,65
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 223 202,65
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	41 223 202,65
Créances et comptes d'ajustement actifs	148 804,97
Comptes financiers	437 041,99
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	585 846,96
Total de l'actif I+II	41 809 049,61

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	41 984 930,17
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	-390 858,54
Capitaux propres I	41 594 071,63
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	41 594 071,63
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	214 977,98
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	214 977,98
Total Passifs : I+II+III+IV	41 809 049,61

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 059 524,50
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	33 526,50
Sous-total produits sur opérations financières	1 093 051,00
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	1 093 051,00
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-407 766,74
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-407 766,74
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	685 284,26
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-86 173,48
Sous-total revenus nets I = (C+D)	599 110,78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	623 837,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-90 640,55
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	533 197,44
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	172 365,05
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	705 562,49

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 451 243,84
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 451 243,84
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-244 287,97
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 695 531,81
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-390 858,54

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du fonds EMPREINTE EMPLOI France est double : ▪ la sélection d'entreprises créatrices d'emplois en France, aux politiques sociales vertueuses, ayant des retombées socioéconomiques sur le territoire français, selon l'analyse de la société de gestion (filtre ImpactTer par exemple) ; ▪ la recherche d'une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence composite 50% CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) + 50% CAC Mid & Small Net return (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans au minimum).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	13 643 678,58	17 582 774,46	11 452 415,21	10 672 669,19	41 594 071,63
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART AC en EUR					
Actif net	11 263 839,39	14 234 580,19	9 216 966,00	9 083 672,28	12 016 803,66
Nombre de titres	101 424,0351	94 843,7042	77 086,1095	69 726,7877	91 602,1762
Valeur liquidative unitaire	111,05	150,08	119,56	130,27	131,18
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-3,08	10,74	4,97	3,31	2,78
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,98	-0,91	-0,12	0,40	0,54
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART CS en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	30 139,04
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 087,0961
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	9,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART FC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	26 283 153,07
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	268,1161
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	98 028,99
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 418,96
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	1 874,68
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART IC en EUR					
Actif net	2 379 839,19	3 348 194,27	2 235 449,21	1 588 996,91	3 263 975,86
Nombre de titres	215,6156	222,7756	184,8456	119,3910	241,1140
Valeur liquidative unitaire	11 037,41	15 029,44	12 093,60	13 309,18	13 537,06
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-305,12	1 076,76	498,81	337,26	286,81
Capitalisation unitaire sur revenu	-6,70	12,23	132,18	180,57	191,82

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013180106 - Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART IC : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

FR0013180098 - Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART AC : Taux de frais maximum de 2,00% TTC

Pour les frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, valorisateur, distribution, avocats), la limite globale est :

- Si l'actif net est inférieur à 15 millions d'euros : maximum 25 000€ TTC.

- Si l'actif net est supérieur à 15 millions d'euros : maximum 0,10%.

Commission de surperformance :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, sous condition que le fonds ait enregistré une performance positive. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est le CAC Mid & Small Net Return dividendes réinvestis.

La période de cristallisation de la commission de surperformance correspond :

- pour la première : du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 ;

- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse d'octobre au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante.

La période de référence de la commission de surperformance correspond à la période de 5 ans au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle le fonds a le droit de réinitialiser le mécanisme de compensation de la performance négative (ou sous-performance) passée.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance. En aucun cas la période de cristallisation de la commission de surperformance de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

• **Pendant la période de cristallisation de la commission de surperformance :**

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera pour les parts AC, et IC 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance, étant remplie la condition que le fonds ait enregistré sur cette période une performance positive :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de cristallisation de la commission de surperformance est définitivement acquise à la Société de gestion.
- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la Société de gestion lors de rachat durant la période de cristallisation de la commission de surperformance). La période de référence de la commission de surperformance sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence de la commission de surperformance doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

Exemple : Période de cristallisation de la commission de surperformance	Actif valorisé du fonds	Actif de référence du fonds	Performance du fonds	Frais de gestion variables	Prolongement de la période de référence de la commission de surperformance
Année 1	10%	-2%	Surperformance : 12%	Oui	Non
Année 2	10%	10%	Surperformance : 0%	Non	Non
Année 3	5%	10%	Sous performance : -5%*	Non	Oui
Année 4	8%	5%	Sous performance : -2%*	Non	Oui

* La sous-performance du fonds sur la période de cristallisation de la commission de surperformance doit être compensée dans un délai de 5 ans avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles

Les performances passées du fonds par rapport à l'indice de référence sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.talencegestion.fr

Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART CS	Capitalisation	Capitalisation
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART FC	Capitalisation	Capitalisation
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART IC	Capitalisation	Capitalisation
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART AC	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	10 672 669,19
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	38 302 707,20
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-7 148 542,62
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	685 284,26
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	533 197,44
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 451 243,84
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	41 594 071,63

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART AC		
Parts souscrites durant l'exercice	57 711,9584	7 701 824,40
Parts rachetées durant l'exercice	-35 836,5699	-4 722 985,80
Solde net des souscriptions/rachats	21 875,3885	2 978 838,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	91 602,1762	
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART CS		
Parts souscrites durant l'exercice	3 087,0961	30 662,25
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	3 087,0961	30 662,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 087,0961	
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART FC		
Parts souscrites durant l'exercice	284,3064	28 147 488,77
Parts rachetées durant l'exercice	-16,1903	-1 682 543,04
Solde net des souscriptions/rachats	268,1161	26 464 945,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	268,1161	
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART IC		
Parts souscrites durant l'exercice	176,7665	2 422 731,78
Parts rachetées durant l'exercice	-55,0435	-743 013,78
Solde net des souscriptions/rachats	121,7230	1 679 718,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	241,1140	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART CS	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART FC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART AC FR0013180098	Capitalisation	Capitalisation	EUR	12 016 803,66	91 602,1762	131,18
EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART CS FR001400NFN4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	30 139,04	3 087,0961	9,76
EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART FC FR001400NFO2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	26 283 153,07	268,1161	98 028,99
EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART IC FR0013180106	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 263 975,86	241,1140	13 537,06

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 SUISSE +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	41 223,20	40 095,91	1 127,30	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	41 223,20					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	437,04	0,00	0,00	0,00	437,04
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	437,04

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	437,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	437,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<p>Opérations figurant à l'actif du bilan</p> <p>Dépôts</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</p> <p>Créances représentatives de titres donnés en garantie</p> <p>Créances représentatives de titres financiers prêtés</p> <p>Titres financiers empruntés</p> <p>Titres reçus en garantie</p> <p>Titres financiers donnés en pension</p> <p>Créances</p> <p> Collatéral espèces</p> <p> Dépôt de garantie espèces versé</p> <p>Opérations figurant au passif du bilan</p> <p>Dettes représentatives des titres donnés en pension</p> <p>Instruments financiers à terme non compensés</p> <p>Dettes</p> <p> Collatéral espèces</p>		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat**D1. Créances et dettes : ventilation par nature**

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	125 431,43
	Souscriptions à recevoir	11 773,54
	Coupons et dividendes en espèces	11 600,00
Total des créances		148 804,97
Dettes		
	Achats à règlement différé	26 338,86
	Rachats à payer	170 665,80
	Frais de gestion fixe	17 968,83
	Frais de gestion variable	4,49
Total des dettes		214 977,98
Total des créances et des dettes		-66 173,01

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	245 788,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,16
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART CS	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	270,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,51
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART FC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	130 857,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,82
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	30 845,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,16
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	4,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	599 110,78
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	599 110,78
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	599 110,78

Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	49 772,21
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	49 772,21
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	49 772,21
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	49 772,21
Total	49 772,21
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART CS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	454,01
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	454,01
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	454,01
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	454,01
Total	454,01
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART FC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	502 633,83
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	502 633,83
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	502 633,83
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	502 633,83
Total	502 633,83
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	46 250,73
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	46 250,73
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	46 250,73
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	46 250,73
Total	46 250,73
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	705 562,49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	705 562,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	705 562,49

Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	255 522,82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	255 522,82
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	255 522,82
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	255 522,82
Total	255 522,82
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART CS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	437,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	437,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	437,02
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	437,02
Total	437,02
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART FC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	380 446,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	380 446,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	380 446,67
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	380 446,67
Total	380 446,67
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	69 155,98
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	69 155,98
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	69 155,98
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	69 155,98
Total	69 155,98
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			41 223 202,65	99,11
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			41 223 202,65	99,11
Assurance			1 484 790,00	3,57
AXA	EUR	43 000	1 484 790,00	3,57
Boissons			502 920,00	1,21
REMY COINTREAU	EUR	7 200	502 920,00	1,21
Composants automobiles			437 520,00	1,05
MICHELIN (CGDE)	EUR	12 000	437 520,00	1,05
Construction et ingénierie			458 934,80	1,10
WAGA ENERGY SA	EUR	30 035	458 934,80	1,10
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			185 220,00	0,45
ESKER SA	EUR	700	185 220,00	0,45
Electricité			4 536 075,55	10,91
LEGRAND SA	EUR	20 500	2 117 650,00	5,10
LHYFE SAS	EUR	49 355	178 171,55	0,43
NEOEN SA	EUR	33 186	1 294 254,00	3,11
VOLTALIA	EUR	110 000	946 000,00	2,27
Emballage et conditionnement			267 800,00	0,64
OENEO EX SABATE DIOSOS	EUR	26 000	267 800,00	0,64
Equipements électriques			1 923 620,00	4,62
MERSEN	EUR	17 000	482 800,00	1,16
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6 100	1 440 820,00	3,46
Equipements et produits de loisirs			1 317 520,00	3,17
BENETEAU	EUR	65 500	636 660,00	1,53
TRIGANO SA	EUR	5 900	680 860,00	1,64
Logiciels			5 138 205,00	12,37
DASSAULT SYST.	EUR	50 000	1 781 500,00	4,28
ID LOGISTICS GROUP	EUR	3 900	1 478 100,00	3,55
VINCI SA	EUR	17 900	1 878 605,00	4,54
Machines			988 850,00	2,38
FORSEE POWER PROM-W/I	EUR	120 000	104 400,00	0,25
MANITOU BF	EUR	47 500	884 450,00	2,13
Ordinateurs et périphériques			171 822,80	0,41
TRANSITION EVERGREEN	EUR	104 770	171 822,80	0,41
Producteur et commerce d'énergie indépendants			1 368 754,00	3,29
AIR LIQUIDE SA	EUR	7 900	1 368 754,00	3,29
Produits chimiques			513 540,00	1,23
ROBERTET	EUR	540	513 540,00	1,23
Produits de soins personnels			1 179 100,00	2,83
INTERPARFUMS SA	EUR	26 000	1 179 100,00	2,83

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pharmaceutiques			1 733 470,00	4,17
SANOFI	EUR	10 000	1 029 000,00	2,48
VETOQUINOL	EUR	2 700	225 720,00	0,54
VIRBAC SA	EUR	1 250	478 750,00	1,15
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 942 655,00	4,67
SOITEC SA	EUR	9 100	815 360,00	1,96
STMICROELECTRONICS NV	EUR	42 300	1 127 295,00	2,71
Services aux collectivités			1 313 640,00	3,16
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	44 500	1 313 640,00	3,16
Services aux entreprises			487 775,00	1,17
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	5 450	487 775,00	1,17
Services financiers diversifiés			241 106,00	0,58
GROUPE OKWIND SAS	EUR	20 785	241 106,00	0,58
Services liés aux technologies de l'information			4 531 672,50	10,89
AUBAY	EUR	14 250	627 712,50	1,51
NEURONES	EUR	16 200	710 370,00	1,71
SOPRA STERIA	EUR	8 850	1 667 340,00	4,00
WAVESTONE	EUR	27 500	1 526 250,00	3,67
Sociétés commerciales et de distribution			1 185 800,00	2,85
THERMADOR GROUPE	EUR	15 400	1 185 800,00	2,85
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			3 891 262,00	9,36
COVIVIO	EUR	26 000	1 418 300,00	3,41
ICADE	EUR	29 500	782 930,00	1,88
STEF	EUR	12 336	1 690 032,00	4,07
Soins et autres services médicaux			737 600,00	1,77
LNA Sante SA	EUR	32 000	737 600,00	1,77
Technologies des soins de santé			624 640,00	1,50
Equasens	EUR	12 200	624 640,00	1,50
Textiles, habillement et produits de luxe			4 058 910,00	9,76
HERMES INTERNATIONAL	EUR	810	1 786 860,00	4,30
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 300	2 272 050,00	5,46
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,00	0,00
Boissons			0,00	0,00
REMY COINTREAU RTS 16-09-24	EUR	5 800	0,00	0,00
Total			41 223 202,65	99,11

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	41 223 202,65
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	585 846,96
Autres passifs (-)	-214 977,98
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	41 594 071,63

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART AC	EUR	91 602,1762	131,18
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART CS	EUR	3 087,0961	9,76
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART FC	EUR	268,1161	98 028,99
Part EMPREINTE EMPLOI FRANCE PART IC	EUR	241,1140	13 537,06

TALENCE EPARGNE UTILE

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 315 977,74	11 071 393,30
Actions et valeurs assimilées	10 315 977,74	11 071 393,30
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 315 977,74	11 071 393,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	181 647,41	461 399,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	181 647,41	461 399,50
COMPTES FINANCIERS	305 024,00	187 484,86
Liquidités	305 024,00	187 484,86
TOTAL DE L'ACTIF	10 802 649,15	11 720 277,66

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 351 372,58	10 961 874,49
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	271 384,85	475 717,44
Résultat de l'exercice (a,b)	49 911,76	14 823,28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	10 672 669,19	11 452 415,21
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	129 979,96	267 862,45
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	129 979,96	267 862,45
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	10 802 649,15	11 720 277,66

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 625,40	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	299 366,90	300 001,97
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	307 992,30	300 001,97
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 789,74
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	2 789,74
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	307 992,30	297 212,23
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	248 150,50	296 361,95
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	59 841,80	850,28
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-9 930,04	13 973,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	49 911,76	14 823,28

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013180106 - Part TALENCE EPARGNE UTILE PART IC : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

FR0013180098 - Part TALENCE EPARGNE UTILE PART AC : Taux de frais maximum de 2,00% TTC

Pour les frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, valorisateur, distribution, avocats), la

limite globale est :

- Si l'actif net est inférieur à 15 millions d'euros : maximum 25 000€ TTC.

- Si l'actif net est supérieur à 15 millions d'euros : maximum 0,10%.

Commission de surperformance :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, sous condition que le fonds ait enregistré une performance positive. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est le CAC Mid & Small Net Return dividendes réinvestis.

La période de cristallisation de la commission de surperformance correspond :

- pour la première : du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 ;
- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse d'octobre au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante.

La période de référence de la commission de surperformance correspond à la période de 5 ans au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle le fonds a le droit de réinitialiser le mécanisme de compensation de la performance négative (ou sous-performance) passée.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance. En aucun cas la période de cristallisation de la commission de surperformance de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

• Pendant la période de cristallisation de la commission de surperformance :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera pour les parts AC, et IC 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance, étant remplie la condition que le fonds ait enregistré sur cette période une performance positive :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de cristallisation de la commission de surperformance est définitivement acquise à la Société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la Société de gestion lors de rachat durant la période de cristallisation de la commission de surperformance). La période de référence de la commission de surperformance sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence de la commission de surperformance doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

Exemple : Période de cristallisation de la commission de surperformance	Actif valorisé du fonds	Actif de référence du fonds	Performance du fonds	Frais de gestion variables	Prolongement de la période de référence de la commission de surperformance
Année 1	10%	-2%	Surperformance : 12%	Oui	Non
Année 2	10%	10%	Surperformance : 0%	Non	Non
Année 3	5%	10%	Sous performance : -5%*	Non	Oui
Année 4	8%	5%	Sous performance : -2%*	Non	Oui

* La sous-performance du fonds sur la période de cristallisation de la commission de surperformance doit être compensée dans un délai de 5 ans avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles

Les performances passées du fonds par rapport à l'indice de référence sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.talencegestion.fr

Ces frais (partie fixe et éventuellement variable) sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	11 452 415,21	17 582 774,46
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	882 029,83	886 498,45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 762 364,64	-3 947 885,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	848 684,27	1 709 380,59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-516 832,59	-1 062 178,68
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,02	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-36 147,22	-66 061,30
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	745 042,51	-3 650 962,98
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-430 320,55</i>	<i>-1 175 363,06</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 175 363,06</i>	<i>-2 475 599,92</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	59 841,80	850,28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	10 672 669,19	11 452 415,21

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 024,00	2,86
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	305 024,00	2,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	48 567,41
	Souscriptions à recevoir	129 330,00
	Coupons et dividendes en espèces	3 750,00
TOTAL DES CRÉANCES		181 647,41
DETTES		
	Achats à règlement différé	118 167,74
	Frais de gestion fixe	11 786,83
	Frais de gestion variable	25,39
TOTAL DES DETTES		129 979,96
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		51 667,45

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TALENCE EPARGNE UTILE PART AC		
Parts souscrites durant l'exercice	2 897,0946	393 654,30
Parts rachetées durant l'exercice	-10 256,4164	-1 366 691,30
Solde net des souscriptions/rachats	-7 359,3218	-973 037,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	69 726,7877	
Part TALENCE EPARGNE UTILE PART IC		
Parts souscrites durant l'exercice	35,0900	488 375,53
Parts rachetées durant l'exercice	-100,5446	-1 395 673,34
Solde net des souscriptions/rachats	-65,4546	-907 297,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	119,3910	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TALENCE EPARGNE UTILE PART AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE EPARGNE UTILE PART IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	217 682,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,23
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	30 442,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,23
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	25,39
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	49 911,76	14 823,28
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	49 911,76	14 823,28

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	28 352,18	-9 610,13
Total	28 352,18	-9 610,13

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	21 559,58	24 433,41
Total	21 559,58	24 433,41

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	271 384,85	475 717,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	271 384,85	475 717,44

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	231 118,46	383 513,48
Total	231 118,46	383 513,48

	29/09/2023	30/09/2022
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	40 266,39	92 203,96
Total	40 266,39	92 203,96

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	10 151 498,90	13 643 678,58	17 582 774,46	11 452 415,21	10 672 669,19
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC en EUR					
Actif net	9 516 440,49	11 263 839,39	14 234 580,19	9 216 966,00	9 083 672,28
Nombre de titres	80 493,0429	101 424,0351	94 843,7042	77 086,1095	69 726,7877
Valeur liquidative unitaire	118,22	111,05	150,08	119,56	130,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,56	-3,08	10,74	4,97	3,31
Capitalisation unitaire sur résultat	0,31	-0,98	-0,91	-0,12	0,40
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC en EUR					
Actif net	635 058,41	2 379 839,19	3 348 194,27	2 235 449,21	1 588 996,91
Nombre de titres	54,5000	215,6156	222,7756	184,8456	119,3910
Valeur liquidative unitaire	11 652,44	11 037,41	15 029,44	12 093,60	13 309,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	348,82	-305,12	1 076,76	498,81	337,26
Capitalisation unitaire sur résultat	144,79	-6,70	12,23	132,18	180,57

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	5 500	122 375,00	1,15
TOTAL ETATS-UNIS			122 375,00	1,15
FRANCE				
ACTIELEC TECHNOLOGIE	EUR	24 000	99 360,00	0,93
ALTEN SA	EUR	2 300	286 580,00	2,69
AMUNDI SA	EUR	5 000	266 750,00	2,50
ASSYTEM BRIME	EUR	2 700	107 190,00	1,00
AUBAY	EUR	2 500	96 875,00	0,90
BENETEAU	EUR	24 500	280 770,00	2,63
BIO-UV GROUP SAS	EUR	23 000	70 725,00	0,66
CBO TERRITORIA	EUR	36 626	128 923,52	1,21
CHARGEURS SA	EUR	13 000	104 910,00	0,98
CIE DES ALPES	EUR	18 500	240 500,00	2,25
COVIVIO SA	EUR	4 984	209 826,40	1,97
EKINOPS	EUR	6 000	35 400,00	0,33
ELIS	EUR	15 000	249 900,00	2,34
Equasens	EUR	5 300	386 370,00	3,62
ERAMET	EUR	900	65 025,00	0,61
ESI GROUP	EUR	2 300	348 450,00	3,26
FLEURY MICHON	EUR	3 850	70 070,00	0,66
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	3 800	442 700,00	4,15
GL EVENTS	EUR	8 800	143 616,00	1,34
GRAINES VOLTZ	EUR	1 200	36 180,00	0,34
GROUPE CRIT	EUR	1 000	69 800,00	0,65
GROUPE OKWIND SAS	EUR	7 800	152 100,00	1,42
HIGH CO	EUR	10 600	48 442,00	0,45
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	19 800	167 310,00	1,57
ICADE EMGP	EUR	5 500	171 930,00	1,61
ID LOGISTICS GROUP	EUR	900	224 550,00	2,10
INTERPARFUMS	EUR	3 500	184 100,00	1,72
IPSOS	EUR	1 450	63 133,00	0,59
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	3 500	96 600,00	0,91
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	3 650	150 380,00	1,41
LDC SA	EUR	500	58 000,00	0,54
LNA Sante SA	EUR	8 800	217 360,00	2,03
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	7 700	92 246,00	0,87
MANITOU BF	EUR	9 000	204 300,00	1,91
MERSEN	EUR	8 200	309 960,00	2,91
NEOEN SA	EUR	6 400	176 768,00	1,66
NEURONES	EUR	10 100	358 550,00	3,36
NEXITY	EUR	6 300	88 011,00	0,82
OENEO EX SABATE DIOSOS	EUR	14 000	196 000,00	1,84
OMER-DECUGIS & CIE SACA	EUR	16 400	74 948,00	0,70
PIERRE & VACANCES	EUR	137 000	171 524,00	1,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PIERRE ET VACANCES (PIERRE & VACANCES) CW 15-09-27	EUR	66 305	8 221,82	0,07
Quadiant SA	EUR	3 900	74 490,00	0,70
REMY COINTREAU	EUR	1 350	156 127,50	1,47
ROBERTET	EUR	350	282 450,00	2,65
S.O.I.T.E.C.	EUR	2 300	362 825,00	3,40
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	1 000	110 200,00	1,03
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	3 700	173 715,00	1,63
SOPRA STERIA	EUR	700	137 130,00	1,29
STEF	EUR	3 200	339 200,00	3,18
SYNERGIE	EUR	4 500	132 075,00	1,24
THERMADOR GROUPE	EUR	3 800	299 440,00	2,81
TRANSITION EVERGREEN	EUR	104 770	261 925,00	2,46
VETOQUINOL	EUR	2 820	219 960,00	2,06
VIRBAC SA	EUR	850	217 600,00	2,04
VOLTALIA	EUR	24 300	249 318,00	2,34
WAVESTONE	EUR	2 900	143 840,00	1,35
TOTAL FRANCE			10 114 650,24	94,77
LUXEMBOURG				
LHYFE SAS	EUR	14 355	78 952,50	0,74
TOTAL LUXEMBOURG			78 952,50	0,74
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			10 315 977,74	96,66
TOTAL Actions et valeurs assimilées			10 315 977,74	96,66
Créances			181 647,41	1,70
Dettes			-129 979,96	-1,22
Comptes financiers			305 024,00	2,86
Actif net			10 672 669,19	100,00

Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART AC	EUR	69 726,7877	130,27
Parts TALENCE EPARGNE UTILE PART IC	EUR	119,3910	13 309,18